

**Registre Mémoire du monde - Formulaire de proposition d'inscription
Nouvelle Zélande - Pétition de 1893 en faveur du droit de vote pour les
femmes**

Résumé

La pétition de 1893 en faveur du droit de vote pour les femmes a conduit la Nouvelle-Zélande à devenir le premier Etat autonome du monde où les femmes ont conquis le droit de suffrage. Elle a été signée par presque un quart des femmes adultes du pays, et constituait à l'époque la plus grande pétition de ce genre jamais signée en Nouvelle-Zélande ou dans les autres pays occidentaux.

Localisation

Intitulé de l'élément du patrimoine documentaire: Pétition de 1893 en faveur du droit de vote pour les femmes

Pays: Nouvelle-Zélande

Etat, province ou région:

Adresse: 10 Mulgrave Street, Wellington, Nouvelle-Zélande

P.O. Box 12050 Wellington, Nouvelle-Zélande

Nom de l'organisme: Archives nationales de Nouvelle-Zélande
Te Whare Tohu Tuhituhinga o Aotearoa

Données juridiques

Propriétaire: La Nouvelle-Zélande

Dépositaire: Les Archives nationales de Nouvelle-Zélande - Te Whare Tohu Tuhituhinga o Aotearoa

Statut juridique:

Régime de propriété: Propriété publique. Les documents appartiennent au gouvernement et au peuple de Nouvelle-Zélande.

Détail des dispositions juridiques et administratives prises pour assurer la préservation de l'élément du patrimoine documentaire: La loi sur les archives de 1957 oblige les Archives nationales de Nouvelle-Zélande à conserver les documents déposés par le gouvernement central quand ils ont une valeur durable.

Accessibilité: A cause de sa fragilité, le document proposé ne peut pas être consulté dans les salles de lecture. Il est exposé dans la salle de la Constitution, dans un environnement contrôlé. Des transcriptions et des exemplaires imprimés peuvent être consultés dans les salles de lecture.

Droit d'auteur: Les droits d'auteur appartiennent à la Couronne, conformément à la loi sur les droits d'auteur de 1994.

Administration responsable: Les Archives nationales de Nouvelle-Zélande - Te Whare Tohu Tuhituhinga o Aotearoa.

Identification

Description et inventaire: La pétition de 1893 en faveur du droit de vote pour les femmes, qui a conduit la Nouvelle-Zélande à devenir le premier Etat autonome où les femmes ont conquis le droit de suffrage, comprend 546 feuilles de papier collées ensemble de manière à former un unique rouleau d'une longueur de 274 mètres. Une note datant de cette époque, écrite au verso de la première feuille, indique que la pétition portait 25.519 signatures lorsqu'elle fut présentée à la Chambre des représentants, en 1893 ; le document tel qu'il nous est parvenu porte en réalité 23.853 signatures.

Documentation visuelle: Diapositives ou transparents

Historique: Le document a été déposé aux Archives nationales à titre de document officiel.

Bibliographie: La publication qui apporte le plus d'informations sur le mouvement pour l'accession des femmes au droit de vote en Nouvelle-Zélande et sur son contexte international est :

Patricia Grimshaw, *Women's Suffrage in New Zealand*, Auckland, Auckland University Press - Oxford University Press, 1972 ; réimprimé en 1987.

Plan de gestion

Evaluation à la lumière des critères de sélection

L'influence : La pétition de 1893 en faveur du droit de vote pour les femmes a conduit la Nouvelle-Zélande à devenir le premier Etat autonome du monde où les femmes ont conquis le droit de suffrage. Elle a été signée par presque un quart des femmes adultes du pays, et constituait à l'époque la plus grande pétition de ce genre jamais signée en Nouvelle-Zélande ou dans les autres pays occidentaux.

Quatre pays seulement dans le monde ont accordé le droit de vote aux femmes avant la première guerre mondiale : la Nouvelle-Zélande en 1893, l'Australie en 1902, la Finlande en 1906 et la Norvège en 1913. L'importance de la pétition de 1893 en tant que témoignage du combat pour l'émancipation des femmes dépasse les frontières de la Nouvelle-Zélande.

Au XIXe siècle, des mouvements visant à soustraire les femmes à la domination masculine sur les plans juridique et social sont apparus dans plusieurs pays occidentaux. Avec l'extension des principes de la démocratie, qui a rendu possible une participation croissante des hommes aux affaires politiques, les femmes ont commencé à réclamer l'égalité des chances. Ces mouvements nouveaux qui, en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays, revendiquaient l'égalité sociale, économique et politique entre les sexes seront connus plus tard sous le nom de "féminisme".

Les Néo-Zélandaises du XIXe siècle étaient parfaitement au courant des idées nouvelles sur les droits de femmes qui se répandaient alors dans l'hémisphère Nord. Bien que séparées par 20.000 kilomètres des centres les plus actifs du féminisme, situés aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les partisans néo-zélandaises du droit de vote pour les femmes avaient conscience de prendre part à un mouvement international. Et les dirigeantes féministes du XIXe siècle étaient informées des luttes menées en Nouvelle-Zélande.

Lorsqu'en 1893 le Parlement de la Nouvelle-Zélande adopta le projet de loi qui accordait le droit de vote aux femmes, cet événement fut largement salué par les suffragettes d'Angleterre, d'Australie et des Etats-Unis, et la Nouvelle-Zélande devint un brillant exemple pour celles qui, dans ces pays et ailleurs, luttaient pour faire reconnaître les droits des femmes.

L'époque : La pétition néo-zélandaise de 1893 en faveur du droit de vote pour les femmes reflète le mouvement pour l'émancipation des femmes qui s'est développé dans de nombreux pays occidentaux aux XIXe et XXe siècles. La première publication qui ait produit le combat pour l'égalité des sexes est l'ouvrage de Mary Wollstonecraft intitulé *A Vindication of the Rights of Women*, paru en Angleterre en 1792. Dans les années qui suivirent, de nombreuses voix s'élevèrent en faveur des droits politiques de la femme. On peut citer Jeremy Bentham, Hume, William Thompson, Disraeli, Cobden, ainsi que l'homme politique et philosophe John Stuart Mill.

Les Néo-Zélandaises du XIXe siècle ont conquis le droit de voter aux élections nationales après avoir présenté plusieurs pétitions au Parlement ; celle de 1893 a conduit à l'adoption, la même année, de l'Electoral Bill (Projet de loi électorale).

Le lieu : La Pétition de 1893 nous renseigne sur la société néo-zélandaise de la fin du XIXe siècle. Les principaux moteurs du féminisme, au XIXe siècle, ont été le développement de l'éducation des femmes à tous les niveaux et l'accession au travail salarié d'un nombre croissant de femmes, qui partageaient ainsi avec les hommes la condition de soutiens de famille. Ces deux facteurs apparaissent clairement dans la Nouvelle-Zélande du début des années 1890. En 1893, toutes les filles avaient accès à l'enseignement primaire ; un nombre croissant d'entre elles faisaient ensuite des études secondaires ; et un petit groupe de femmes (mais un groupe influent) obtenaient des diplômes universitaires. Le nombre des salariées augmentait également.

Au début des années 1890, les femmes n'avaient pas seulement les mêmes possibilités d'éducation que les hommes ; elles avaient aussi fait leur entrée dans beaucoup de professions jusque-là réservées aux hommes, et avaient même envahi le monde syndical. La victoire rapide des partisans du droit de vote pour les femmes en Nouvelle-Zélande s'explique en outre par le fait que, dans ce pays comme dans la plupart des pays de pionniers, l'absence de forces conservatrices solidement enracinées permet à la population d'accepter plus

facilement les idées nouvelles. Outre cette absence de tradition conservatrice, le climat politique de la seconde moitié du XIXe siècle, après une longue période de dépression économique, était particulièrement propice à toutes sortes de réformes radicales, et notamment à l'émancipation des femmes.

Le thème : La Pétition de 1893 en faveur du droit de vote pour les femmes est un document d'importance mondiale dans le contexte de la longue histoire de l'émancipation des femmes.

Les mouvements féministes du XIXe siècle ont reçu leur première impulsion des idées de l'époque des Lumières (XVIIIe siècle) et de la Révolution française, qui aspiraient l'une et l'autre à une morale égalitaire et démocratique. La Révolution industrielle leur a ensuite donné une forte impulsion sur le plan pratique, dans la mesure où, pour la première fois, un grand nombre de femmes ont dû quitter leur foyer pour effectuer un travail salarié dans les usines. Cette situation tendait à saper la conception victorienne qui voulait qu'il y eût des sphères d'activité féminines, et que la place de la femme fût à la maison.

Pendant les années 1870 et 1880, les enseignements du libéralisme et les principes de la démocratie se sont largement répandus dans une société néo-zélandaise de plus en plus égalitaire. Le droit de vote ayant été largement accordé aux hommes, la question se posait de savoir pourquoi la moitié de la population adulte en était privée. L'entrée des Néo-Zélandaises dans beaucoup de domaines nouveaux faisait paraître illogique et injuste leur exclusion de la vie politique. Plusieurs pétitions en faveur du droit de vote pour les femmes ont été présentées aux deux chambres du Parlement entre le début des années 1880 et 1893 ; celle de 1893 a finalement conduit la Nouvelle-Zélande à devenir le premier Etat autonome à accorder le droit de vote aux femmes.

Consultation

Comité national du Programme "Mémoire du monde" compétent :

Le Secrétaire de la Commission de la Nouvelle-Zélande pour l'UNESCO
Aux bons soins du Ministère de l'éducation, P.O. Box 1666 Wellington

Experts indépendants:

Dr Charlotte MacDonald, Senior Lecturer, History Department, Victoria University of Wellington, PO Box 472 1000, Wellington, New Zealand

Auteur de la proposition d'inscription

Nom : Archives nationales de Nouvelle-Zélande
Te Whare Tohu Tuhituhinga o Aotearoa

Relation avec l'élément du patrimoine documentaire proposé : Dépositaire

Personne à contacter : Dr Hank Driessen - Manager Outreach Services - National Archives of New Zealand

Coordonnées complètes :

National Archives of New Zealand - Te Whare Tohu Tuhituhinga o Aotearoa

P.O. Box 12050 Wellington, Nouvelle-Zélande

Téléphone : 04-499 5595

Télécopie : 04-495 62 10

E-mail hank.driessen@mhs.dia.govt.nz

www.archives.dia.govt.nz